

Panneaux d'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif

Ce document récapitule les emplacements d'affichage à disposition et récapitulés dans le règlement de la publicité extérieure sur le territoire de Sarreguemines*

Surface minimale pour commune de Sarreguemines = 15m² + 5m², soit 17m² au minimum. Situés en ZPR, les emplacements réservés à cet usage doivent être conformes aux prescriptions de la zone.



Rues	Type	Nombre	m ²	total
FOCH - tunnel Lycée Technique	Panneau	2	3,84	7,68
SPORT-CERISAIE intersection	Panneau	1	3,84	3,84
ÉTANGS - près de la fontaine	Colonne	1	8,19	8,19
SAPINS	Colonne	1	8,19	8,19
BLIES (Avenue de la) près du Centre Nautique	Colonne	1	8,19	8,19
CHAUSSÉE LOUVAIN, pont de l'Europe	Colonne	1	6,28	6,28
PONT ALLIÉS, près de l'intersection Cité	Colonne	1	6,28	6,28
CHÂTEAU D'EAU BLAUBERG	Panneau	1	3,84	3,84
TOTAL		9		52,49



*voir : <https://sarreguemines.fr/page/127-reglement-local-de-publicite>